

[fr] <http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp07.html>
[en] <http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp07.html#en>
=====

YVES LESCURE Directeur de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation "Pérenniser la Mémoire de l'Internement et de la Déportation" "Faire connaître les valeurs qui en sont issues"
INTER CENTRES LGBT Fédération française des CGL et des bénévoles qui se destinent à l'accueil des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)
LES "OUBLIÉ(E)S" DE LA MÉMOIRE Association nationale civile homosexuelle du devoir de mémoire
LES FLAMANDS ROSES Groupe d'expression gaie et lesbienne Association membre du CGL Lille
MOULES-FRITES Fédération nationale des associations de jeunes et étudiant-e-s lesbiennes, gay, bi et trans

COMMUNIQUÉ N°IC/CP/05/13

Lyon, le jeudi 14 avril 2005

Journée nationale du souvenir de la déportation

LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

ENGAGE UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

AVEC LES SIGNATAIRES DE L'APPEL DU 15 MARS

POUR LE SOUVENIR DE LA DÉPORTATION HOMOSEXUELLE

(Résumé. – Le directeur de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation a rencontré trois signataires de l'appel du 15 mars 2005 pour le souvenir de la déportation homosexuelle, signé par trois formations politiques proches de la majorité ou de l'opposition et par 19 associations LGBT. Au terme de leur rencontre qui portait sur les sept chefs de discussion formulés le 15 mars, le directeur de la Fondation et ces trois signataires conviennent de diffuser le résultat de leurs échanges par le présent compte rendu commun, dans le désir d'oeuvrer à la sérénité des Journées du souvenir de la déportation – en 2005 et après)

=====

Dimanche 24 avril sera célébrée la prochaine Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Soixante ans après la libération des camps et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, cette commémoration verra, plus encore que d'habitude, la nation se rassembler pour pérenniser la mémoire de la déportation et célébrer les valeurs qui en sont issues. Mardi 15 mars, désireuses de participer dans les meilleures conditions possibles à ce rassemblement, trois formations politiques proches de la majorité ou de l'opposition ("Aujourd'hui, autrement", "On est là !", la Commission nationale LGBT des Verts) et sept associations LGBT (la Fédération des CGL, le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits, les "Oublié(e)s" de la Mémoire, la Coordination InterPride France, les Flamands roses, Mélo'Men, les Gais et lesbiennes branchés), rejointes par le collectif Homoboulot, ont appelé les déporté/es, les élu/es et l'État à laisser une place au souvenir de la déportation pour homosexualité partie de France durant la Seconde Guerre mondiale.

Mardi 5 avril, trois des signataires de cet appel étaient reçus par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, représentée par son directeur, Yves Lescure. La Fédération des CGL était représentée par deux de ses secrétaires nationaux, Matthieu Chaibault et David Auerbach. Les "Oublié(e)s" de la Mémoire étaient représentés par leur président, Jean-Marc Astor, et par leur vice-président, Philippe Couillet. Les Flamands roses étaient représentés par leur présidente, Cécile Trotreau. Cette délégation accueillait également Michel Celse – normalien, agrégé d'Allemand, auteur de l'article "Nazisme" dans le "Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes" (paru aux éditions Larousse en 2003), auteur avec Pierre Zaoui de l'article "Négation, dénégation : la question des triangles roses" dans "Consciences de la Shoah : critique des discours et des représentations" (paru aux éditions Kimé en 2000).

La délégation de signataires expose les chefs de discussion formulés avec l'appel du 15 mars :

1°/ Concernant le premier chef de discussion, relatif à la préparation des cérémonies des Journées du souvenir de la déportation, en 2005 et après, le directeur de la Fondation considère comme normal et légitime que les Services départementaux de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre), les Préfectures, les Mairies, et les autres organismes éventuellement en charge de la préparation des cérémonies, tiennent les organisations porteuses de la mémoire des victimes homosexuelles du système concentrationnaire informées de leur déroulement (et recueillent leurs éventuelles suggestions). Toutefois, ces organisations n'étant pas représentatives du monde combattant, il lui paraît plus difficilement acceptable qu'elles soient associées en tant que co-organisatrices. La délégation de signataires de l'appel du 15 mars en convient pleinement.

2°/ Concernant le deuxième chef de discussion, relatif à la participation aux cérémonies, le directeur de la Fondation considère également comme normal et légitime que des invitations soient envoyées aux mêmes organisations pour leur permettre de s'associer officiellement aux commémorations et à l'hommage rendu aux déporté/es. C'est la Fondation qui a permis, en publiant le 15 novembre 2001 le rapport du colonel Mercier, la reconnaissance officielle du fait historique d'une déportation pour homosexualité ayant touché plusieurs dizaines de personnes parties de France et notamment d'Alsace-Moselle annexée de fait (ou parties d'autres départements français, requises du travail en Allemagne, puis déportées d'Allemagne). La délégation de signataires de l'appel du 15 mars observe que la faiblesse relative de leur nombre ne peut excuser l'occultation de la mémoire de leur déportation. Le directeur de la Fondation en convient et renouvelle toutefois sa recommandation d'éviter tout ce qui peut être de nature à choquer les déportés à l'occasion des cérémonies. Il invite au tact et à la diplomatie à leur égard. Il se dit cependant préoccupé par l'écho médiatique parfois exagéré donné en France à la déportation des homosexuels, au détriment des autres victimes de déportation, ce qui donne alors une vision déformée de la réalité historique. Puisque la déportation pour homosexualité concerne plusieurs dizaines des 162.700 personnes déportées parties de France, soit environ 1 pour 1.000, une juste vision de l'histoire doit tenir compte de ce fait sans l'occulter ni l'exagérer. La délégation de signataires de l'appel du 15 mars en convient pleinement mais observe qu'un tel écho résulte presque toujours d'incidents locaux visant à occulter ou écarter la mémoire de la déportation pour homosexualité – dont la juste reconnaissance redonnerait la sérénité souhaitable aux cérémonies. Le directeur de la Fondation en convient volontiers.

3°/ Concernant le troisième chef de discussion, relatif au "message" lu à l'occasion des cérémonies, le directeur précise que ce message est le fruit d'un travail commun des fédérations et associations de déporté/es, auquel la Fondation participe dans la mesure du possible au même titre que les autres. Compte tenu de cette réserve, il accepte volontiers de rappeler aux membres du groupe de rédaction l'évocation de la déportation homosexuelle, au même titre que celle des autres minorités, Tziganes, témoins de Jéhovah, noir/es africain/es ou antillais/es... De façon générale, il estime utile de faire "oeuvre pédagogique" en rappelant ce qui a motivé les persécutions homophobes, et en permettant une mise en perspective historique qui la rende plus perceptible ou lisible aux yeux de nos concitoyen/nés.

4°/ Sur le quatrième chef de discussion, relatif au co-financement de la gerbe, le directeur de la Fondation considère que le co-financement de la gerbe par des associations porteuses de la mémoire des persécutions homophobes va dans le sens de l'unicité de gerbe souhaitée par les déporté/es eux-mêmes, et ne voit pas de raisons pour refuser cette proposition. Il émet toutefois des réserves quant à la participation effective de représentant/es de ces associations au dépôt de la gerbe, qui doit être laissé aux ancien/nés déporté/es eux-mêmes, pour autant qu'ils le souhaitent. La délégation de signataires de l'appel du 15 mars affirme sa volonté que la première place soit effectivement laissée aux déporté/es, ces associations n'ayant nullement pour vocation de se substituer à eux.

5°/ Sur le cinquième chef de discussion, relatif à la mention de la déportation homosexuelle sur le site Internet de la "Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la [Seconde] Guerre mondiale [en Europe]", le directeur de la Fondation, sans avoir personnellement consulté ce site, estime cependant qu'une mention de la déportation d'homosexuel/les se justifierait effectivement. Il en fera aussi la suggestion aux responsables de la Mission.

6°/ Le sixième chef de discussion, relatif aux recherches sur la déportation homosexuelle, a nécessité de plus longs débats. Le directeur de la Fondation a expliqué que depuis la parution du rapport Mercier, les recherches se poursuivaient à Caen au sein d'un groupe remodelé, comportant désormais des personnes relevant de l'Université de Caen et deux personnes relevant de la Fondation (deux membres du groupe de chercheurs qui a contribué à la réalisation du Livre-Mémorial). Leur travail consiste notamment en un examen plus systématique des dossiers dits "dossiers-statuts" (dont 30% environ ont pu être explorés jusque là). Ce travail a déjà montré que le rapport Mercier n'est qu'un rapport d'étape dont certaines données doivent être précisées voire actualisées. D'autres fonds archivistiques inexplorés, cités par la délégation de signataires de l'appel du 15 mars, sont encore peu accessibles à la recherche historique et restent évidemment à explorer (archives de la Police et de la Justice, archives militaires, archives départementales des trois départements annexés, archives allemandes situées à Coblenz, les sept kilomètres et demi d'archives françaises saisies en 1940 par les autorités allemandes puis en 1944 ou 1945 par les autorités soviétiques et dont la remise à la France a été décidée en 1992 par Boris Eltsine...). Mais les contraintes juridiques sont très restrictives, notamment pour ce qui concerne les archives de la Police et de la Justice. Le directeur de la Fondation ajoute que certains récits de témoins qu'il a pu lire évoquent le sort particulier réservé aux homosexuels dans certains camps et kommandos, et mériteraient d'être mieux connus. La délégation de signataires de l'appel du 15 mars estime en même sens que ces témoignages méritent d'être mis en valeur et mieux connus. Le directeur de la Fondation s'engage à les rechercher et à en communiquer les sources aux intéressés/es.

7°/ A propos du septième chef de discussion, relatif au concours national de la Résistance et de la Déportation, le directeur de la Fondation rappelle qu'historiquement ce concours est issu d'une proposition de la CNCVR (Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance), faite en mai 1958 au ministre de l'Éducation nationale, et qu'initialement il était centré exclusivement sur la Résistance, l'introduction d'une réflexion sur la déportation étant plus récente. Le principe d'une alternance dans la dominante du thème entre résistance et déportation est à peu près admis, le Jury national définissant un thème général que déclinent à leur tour en sujets plus restreints des jurys départementaux. Ce concours réunit en moyenne 50.000 candidats par an, avec des dépassements et des étiages selon la mobilisation obtenue par le corps enseignant (le directeur de la Fondation espérant une participation plus importante pour le concours 2005). Pour ce qui est du thème, il lui paraît irréaliste de proposer un thème sur la déportation homosexuelle, qui serait beaucoup trop spécialisé et n'aurait selon lui aucune chance d'être retenu par le Jury national. En revanche, il lui paraît possible de proposer au Jury national un thème invitant à une réflexion sur ce qui a conduit les responsables nazis à envoyer dans le système concentrationnaire des minorités comme les homosexuel/les, les noir/es, les Tziganes, les Bibelforscher (témoins de Jéhovah), les religieux, les "asociaux" et d'autres encore, ce qui favoriserait une réflexion globale sur des aspects moins connus du système concentrationnaire, incluant la persécution des homosexuel/les.

8°/ La Fédération des CGL, les "Oublié(e)s" de la Mémoire et Michel Celse évoquent ensuite brièvement, à titre personnel, le souhait de certaines associations de voir apposée une plaque à la mémoire des déportés homosexuels au camp de Natzweiler-Struthof, et de voir décernée la légion d'Honneur à Pierre Seel (unique témoin connu encore vivant parmi les déportés recensés par le rapport Mercier). Sur le premier point, le directeur de la Fondation

estime nécessaire de vérifier la réalité historique d'une déportation pour homosexualité dans ce camp (après vérification, il apparaît que parmi les déportés recensés par le rapport Mercier, l'un au moins y est décédé). Sur le second point, le directeur de la Fondation reste prudent, en raison de la participation de l'intéressé aux combats de la Wehrmacht en tant que "malgré nous".

L'entretien porte enfin sur les pratiques homosexuelles imposées ou proposées, au moyen de chantages odieux, par certain/es détenu/es de "l'encadrement interne" mis en place par les SS. Chez certain/es déporté/es, les démarches des associations oeuvrant pour la mémoire des persécutions homophobes peuvent raviver douloureusement certains souvenirs liés à ces pratiques. Le directeur de la Fondation rejoint le directeur général de l'ONAC (rencontré le 30 mars par une autre délégation de signataires de l'appel du 15 mars) pour reconnaître que ces pratiques n'ont pas à être amalgamées avec le sort des homosexuel/les envoyé/es en tant que tel/les en camp de concentration. Les persécutions des nazis à l'encontre des homosexuel/les d'où qu'ils viennent sont d'un autre ordre et font à un autre titre partie de l'histoire et de la mémoire des camps de concentration. On ne peut cependant empêcher les mémoires individuelles de faire resurgir certaines souffrances cruellement ressenties aujourd'hui encore : il convient aussi de les respecter. La délégation de signataires de l'appel du 15 mars en convient pleinement.

En conclusion de cet entretien, Yves Lescure rappelle que le sort général des détenu/es était d'être traité/es en "sous-homme" et qu'il ne saurait y avoir de nouveau des "sous-hommes", ni dans la mémoire, ni dans l'histoire, ni aujourd'hui. Se réjouissant de ces trois heures de discussion franche et enrichissante, il précise ce qui lui semble l'essentiel : l'engagement de chaque individu pour le respect de la dignité de la personne humaine, de TOUTE personne humaine.

Yves Lescure,
Directeur de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,
direction@fmd.asso.fr

Pour l'INTER CENTRES LGBT,
Vu l'article R11-2, alinéas 3 à 7 du règlement intérieur, Matthieu Chaimbault +33 (0)6 77 78 70 33 Alexandre Defosse +33 (0)6 23 011 011 Porte-parole délégués porteparolat@inter-centres-lgbt.org

Pour les "Oublié(e)s" de la Mémoire, Le Président, Jean-Marc Astor +33 (0)4 91 50 50 12 ajma@mac.com

Pour les Flamands roses, Christophe Fourmeau, Membre actif +33 (0)6 81 48 50 48
lesflamandsroses@yahoo.fr

Pour mOules-frltes, David Souvestre Porte-parole Délégué national à la lutte contre l'homophobie dans l'Éducation nationale +33 (0)6 73 24 57 63 davidsouvestre@no-log.org

V11IC__200504141616ICPI/V10IC__200504141331FMD_/
V09IC__200504141227FMD_/V08IC__200504131554FMD_/V07FMD_200504131111IC_/
V06IC__200504121554FMD_/V05IC__200504081742FMD_/V04FMD_200504081356IC_/
V03IC__200504081017ICR_/V02IC__200504072021FMD_/V01DAUE200504062227MCHA